

Allocution de Mme Galliard-Minier

Madame la présidente de l'AIACE Internationale, chère Dominique Deshayes,
Monsieur le président de l'AIACE-France, cher René Guth,
Madame la vice-présidente de l'AIACE-France, chère Marie-Claude Blin,
Monsieur le secrétaire général, cher Jacques Babot,
Mesdames et messieurs les élus,
Mesdames et messieurs les membres de l'Association internationale des Anciens de l'Union européenne,
Mesdames et messieurs,

Je suis très heureuse d'être parmi vous aujourd'hui à l'occasion de votre Assemblée générale et je tiens tout d'abord à vous remercier, et en particulier Marie-Claude Blin, pour votre invitation ainsi que pour votre accueil. L'AIACE s'inscrit dans une histoire et une dynamique profondément européenne. Fondée en 1969 par des fonctionnaires issus de différentes nationalités, elle est devenue au fil des années un réseau international majeur, réunissant aujourd'hui près de 6 500 membres présents dans 14 pays de l'Union européenne.

Cette dimension internationale est une richesse. Elle traduit une volonté commune de maintenir des liens, de partager les expériences et de faire vivre bien au-delà des parcours professionnels les valeurs de solidarité et d'engagement qui fondent le projet européen. Je sais l'importance que représente votre association.

L'AIACE France rassemble de son côté 1 541 adhérents et environ 1 200 ayants droit. Mais au-delà des chiffres, elle représente surtout une communauté engagée, solidaire et profondément attachée aux valeurs européennes. En effet, vous avez consacré une grande partie de votre vie professionnelle à construire, à faire vivre et servir les institutions européennes.

Aujourd'hui encore, vous continuez à agir, à transmettre et à vous mobiliser. Votre engagement ne s'est pas arrêté au moment du départ à la retraite. Il prend simplement une autre forme.

Vous constituez un véritable réseau humain, vivant et solidaire. À travers ses sections nationales, ses espaces d'échange, ses services d'accompagnement et les liens qu'elle entretient avec ses membres, votre association continue à faire vivre très concrètement l'esprit européen. L'Europe est souvent perçue à travers ses institutions ou ses textes, mais elle existe aussi à travers des femmes et des hommes qui, après avoir servi un projet commun, continuent à emporter les valeurs dans leur quotidien, l'entraide, l'ouverture, le dialogue et l'attention aux autres.

J'ai été particulièrement sensible à l'action menée par vos bénévoles. Votre rapport d'activité 2024-2025 montre une mobilisation remarquable. Plus de 900 personnes accompagnées au cours de l'année écoulée grâce à l'engagement de 57 bénévoles ayant consacré près de 800 journées au soutien des adhérents et à une présence concrète sur le terrain auprès de celles et ceux qui en ont besoin.

Cet engagement est précieux parce qu'il répond à une réalité que nous connaissons tous : le vieillissement de notre société qui nous oblige à repenser autrement notre manière d'accompagner l'autonomie et d'assurer l'administration des personnes accompagnées. C'est précisément le sens de mon action ministérielle. Nous travaillons sur plusieurs priorités : l'évolution des établissements d'accueil, le développement de solutions d'habitat plus inclusifs, le soutien au maintien à domicile, l'accompagnement des aidants et la prise en compte des maladies neuro-évolutives.

Comme l'a rappelé Mme Blin, ce sont effectivement les six priorités que j'ai lancées avec la Maison France Autonomie et qui seront évoquées lors de la prochaine conférence nationale de l'autonomie qui aura lieu au mois de septembre. Six priorités, je voulais juste vous les décliner. Cela permettra d'alimenter vos réflexions aujourd'hui.

Première priorité, c'est une cartographie de notre territoire. J'ai demandé à chaque conseil départemental et chaque ARS de pouvoir déterminer avec précision quelle est l'évolution du vieillissement de sa population. On sait que cette évolution sera différente selon qu'on est au centre de notre pays, au sud et dans nos Outre-mer, ou notamment à la Martinique, où on a un véritable sujet très particulier à ce territoire, avec une grande partie de la population, environ 50 à 60 % de la population, qui a déjà plus de 60 ans, alors que sur le territoire national, si on prend les moyennes, c'est 25 % de la population qui aura plus de 60 ans en 2030. Et 33 %, un tiers de la population, en 2050.

On est donc sur une avancée différente. Il faut donc avoir une cartographie sur l'évolution de cette population sur chacun des territoires, mais aussi une évaluation des solutions existantes en termes de nombre de places d'EHPAD, de nombre de places dans les habitats partagés, de nombre de professionnels, pour voir aussi là où sont les alertes et les priorités à donner, et enfin faire une remontée des élus locaux sur la feuille de route qu'ils souhaitent qu'on puisse accompagner.

Ensuite, deuxième priorité, c'est comment on fait mieux de la prévention. Parce que la prévention, on le sait, c'est le moyen évidemment le plus efficace, d'abord pour vieillir en bonne santé à titre individuel - et c'est ce qu'on se souhaite tous - mais c'est ensuite aussi pour nos politiques publiques, ce qui permet effectivement d'avoir évidemment des engagements financiers qui soient plus limités, et pour que la perte d'autonomie s'étale plus dans le temps. Donc comment fait-on mieux de la prévention ? La prévention, ça commence par le lien social, mais aussi, on le sait, la nutrition, c'est aussi l'activité physique adaptée, etc.

Et ça, c'est évidemment à la fois l'enjeu du gouvernement et l'enjeu des acteurs locaux. Il y a de nombreuses initiatives qui sont prises par les communes, notamment. Mais comment, et ça, ce serait intéressant, comment est-ce que chacun peut finalement se saisir de cette opportunité de vieillir en bonne santé et donc de cette opportunité d'agir pour vieillir en bonne santé et finalement de répondre à ces soucis, à cet engagement de prévention ?

Troisième priorité : ce sont nos professionnels.

Comment on fait aussi demain pour qu'on ne manque pas – alors qu'on en manque déjà - de nos professionnels dans le secteur de l'autonomie, et vous l'avez rappelé, du soin et du

sanitaire, mais précisément dans le secteur de l'autonomie, avec des métiers qu'on souhaite rendre finalement, non pas attractifs - ils le sont déjà par nature.

En revanche, ce qu'on a besoin de valoriser, à travers, évidemment, des éléments de rémunération (il faut évoquer ce sujet), mais aussi par rapport à des parcours professionnels qu'il faut beaucoup mieux accompagner, par rapport à une reconnaissance de nos sociétés sur la valeur de ces métiers, par rapport à des conditions de vie, aussi au travail, qui soient meilleures. Aujourd'hui, vous savez qu'on a un taux de sinistralité de ces métiers qui est plus fort que celui du BTP, parce qu'effectivement, ce sont des métiers qui usent beaucoup plus que d'autres métiers. Donc comment on se donne les moyens d'avoir des qualités de vie au travail qui soient meilleures, comment on se donne les moyens d'avoir des méthodes qui accompagnent ces métiers.

C'est donc tout un ensemble de choses qui doit faire en sorte que, demain, on recrute davantage et qu'on fidélise nos professionnels dans ces métiers.

Quatrième priorité : comment on peut mieux diversifier les lieux de vie. Cela a été évoqué par Marie-Claude Blin en introduction.

Comment on fait pour qu'on ait un parcours résidentiel de la personne âgée qui va de son domicile, qu'on va qualifier de « familial », à l'habitat partagé, qui est une sorte de « chez-soi avec les autres », aux EHPAD, qui doivent être des « chez-soi chez nous ». Donc c'est comment on fait le maintien à domicile, notamment avec les professionnels de santé, et puis comment, si on adapte nos domiciles, on a des moyens qui, aujourd'hui, ne sont pas encore assez utilisés. Comment est-ce que, demain, aussi, on diversifie l'offre d'habitat partagé, qui soit ouverte à toutes les personnes, même et surtout aux plus modestes, avec des résidences autonomies, mais aussi des résidences services seniors, des résidences inclusives, des résidences intergénérationnelles.

C'est tout un panel de solutions dont les acteurs doivent se saisir. Et on a une feuille de route qu'on va engager avec mon homologue, M. Jeanbrun.

Cinquième priorité : les EHPAD.

Comment, effectivement, on accompagne la transformation des EHPAD en Maisons France Autonomie. Pourquoi des Maisons France Autonomie ? C'est d'abord pour insister sur le fait qu'un EHPAD est, avant tout et premièrement, un lieu d'hébergement. C'est un domicile pour les personnes qui y sont et non pas des lieux de prise en charge comme peut l'être l'hôpital.

Et ça, on l'a souvent oublié. Donc, le mot maison, c'est pour rappeler que c'est un domicile pour les personnes qui doivent être accompagnées dans leur autonomie jusqu'au bout aussi. On parle de dépendance ou d'autonomie.

Finalement, dépendance et autonomie sont les mêmes faces d'une même pièce, mais l'autonomie, c'est montrer que jusqu'au bout, on conserve une part d'autonomie qu'on doit absolument préserver et non pas faire toujours « à la place de », mais « avec la personne ». Et puis, comment ces EHPAD deviennent des centres de services pour tout un territoire ? S'il y a bien un élément d'aménagement du territoire qui est aujourd'hui essentiel, ce sont nos EHPAD qu'on a partout sur nos territoires. Donc, comment on les ouvre davantage ?

Comment on fait pour les personnes âgées en période de canicule comme celle qu'on a aujourd'hui... Vous savez qu'aujourd'hui, les EHPAD ont tous, et c'est une obligation dans la loi maintenant, des pièces dites de fraîcheur.

Et ces pièces de fraîcheur, elles sont accessibles à l'ensemble des personnes concernées, les personnes âgées du territoire. Donc, vous voyez, c'est cette idée d'ouverture, mais c'est aussi l'idée d'avoir des services comme, notamment, de l'intergénérationnel avec des crèches, avec des maternelles, comment on peut mettre des cafés vraiment à l'intérieur ou des tiers-lieux. L'objectif étant, évidemment, un accompagnement de soins et de qualité pour les personnes qui sont présentes et qui habitent ces lieux, mais aussi comment on en fait des lieux de services sur le plan médical, sur le plan aussi du lien social, beaucoup plus ouvert sur le territoire.

Et donc, on va accompagner avec des moyens financiers et surtout avec des acteurs qui ont déjà commencé cette mue qui était absolument nécessaire suite au Covid et suite aux différents livres qui ont été écrits. Et puis, pour démontrer que ce sont des lieux où on doit avoir envie à la fois de vivre et de travailler.

Et puis, sixième priorité, ce sont les aidants.

Comment on aide mieux les aidants ? On a des stratégies d'aide aux aidants, mais on se rend compte aujourd'hui qu'on a une difficulté, c'est que les aidants eux-mêmes ne se qualifient pas d'aidants et ne se reconnaissent pas aidants, de sorte qu'ils ne viennent pas bénéficier des aides et des soutiens qui leur sont apportés. Comment on accompagne, comment on va sensibiliser ? Et là, de nouveau, c'est avec les acteurs locaux.

En vue de cette conférence nationale de l'autonomie, on a installé un comité de pilotage que j'ai coprésidé avec le vice-président du Conseil départemental, M. Richefou, parce que c'est une action coordonnée entre État et département.

On va dès lors organiser des rencontres thématiques avec l'ensemble des acteurs pour que, sur chacun de ces six sujets, on puisse avancer et préparer cette conférence. Et puis, un élément tout aussi important, c'est qu'on prépare également, en vue de cette conférence, l'installation d'un conseil consultatif des personnes âgées, puisque, comme on le fait pour les personnes en situation de handicap, il est important, sur ces sujets, de faire des politiques pour les personnes, mais surtout avec les personnes. C'est une instance qui va donc représenter uniquement des personnes âgées qui viendront donner un avis sur les politiques publiques qu'on souhaite engager sur chacun de ces six sujets.

Voilà un peu la dynamique qu'on souhaite donner avec la conférence nationale de l'autonomie. Cela viendra, j'imagine, alimenter les discussions que vous aurez aujourd'hui sur ces sujets.

Je pensais qu'il était important de vous présenter cette politique de ce ministère, qui doit absolument être évoquée dans un dialogue avec votre association, même si, malheureusement, je ne pourrais pas rester plus du temps de mon intervention, parce que je suis appelée au Sénat. Voilà, en tout cas, ce que je souhaitais vous dire.

J'ai noté, et j'avais déjà parlé avec Marie-Claude Blin du sujet qui a été évoqué en fin d'intervention, les difficultés que pose parfois l'affiliation au régime commun d'assurance maladie avec des incompréhensions administratives, des parcours parfois complexes, des difficultés d'accès à des dispositifs. Ce que je vous propose, c'est qu'on continue à travailler sur ce sujet et qu'on trouve, dans la lignée d'Olivier Véran dont, vous savez, j'ai été la successeur sur ma circonscription, une solution qui vous permette d'avoir une visibilité sur ce sujet et qu'on puisse donner un point final à cette situation qui existe maintenant depuis longtemps. La proposition est donc faite, que moi, je puisse voir avec mes homologues comment on peut - et notamment avec Stéphanie Rist, qui est ma ministre de tutelle - avancer sur ce sujet suite à cette réunion, à cette Assemblée générale et pour les prochaines semaines.

En tout cas, mesdames et messieurs, nos sociétés ont besoin d'expérience, de mémoire et d'engagement. Elles ont besoin de personnes comme vous qui continuent à faire vivre concrètement l'idée européenne et l'idée de la solidarité. Je vous remercie pour votre action, pour votre disponibilité et pour votre investissement au service des autres et je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne Assemblée générale.

Marie-Claude BLIN prend la parole :

Madame la ministre, au nom de l'AIACE, je vous remercie chaleureusement de vos paroles, de vos explications très détaillées sur ce que vous faites et ce que vous avez mis en marche depuis quelques mois. Je trouve que c'est déjà un bilan qui est très encourageant. Vous avez vraiment activé vos troupes pour mettre en chantier tous ces projets et vous ne serez pas étonnés si je vous dis que nous accueillons très, très favorablement et sous les yeux de nos collègues des services centraux bruxellois, qui sont là dans l'assistance, qui sont effectivement des partenaires tout à fait incontournables de notre problématique de sécurité sociale et que nous accueillons très, très favorablement votre proposition très encourageante de bosser avec vous, de travailler avec vous et vos homologues du gouvernement. Merci encore de cette avancée qui est pour nous un grand jour.

On a quelques minutes sur le planning de la ministre. Donc, elle nous donne le temps de quelques questions, si vous le souhaitez. Madame la ministre, merci beaucoup.

Michel ANDRIEU prend la parole : Un petit groupe de membres de cette association m'a demandé de prendre la parole pour ce groupe. Je vais essayer... Bref, tout d'abord, vos fonctions récentes sont pour nous une chance pour résoudre un problème ancien que vous avez évoqué déjà avec un regard nouveau sur des difficultés connues de longue date, mais qui n'ont pas été résolues jusqu'ici. On était un peu oubliés parce qu'on n'est pas très nombreux.

Voilà. Alors, pourquoi ? Parce qu'on a quand même des problèmes liés à la singularité de notre système de sécurité sociale. Et je pense que M. Levasseur, qui est là, est certainement en contact avec vous pour cela.

Et donc, nous nous réjouissons de tout cela. Des solutions existent. Et à titre de contribution, ce petit groupe, pour stimuler justement ces travaux et les réflexions, a fait des propositions

concrètes. Elles résultent de réflexions très approfondies avec des consultations d'experts du domaine, des anciens directeurs du service juridique, des gens comme ça, vous voyez.

Elles ont été rassemblées dans une note qui a été adressée au président de cette association, M. Guth, et également, bien entendu, aux autorités de la Commission qui sont compétentes, qui travaillent avec vous, et même au commissaire Serafin, puisque c'est le commissaire de tutelle, parce que ce problème-là, il ne concerne pas seulement la France, il concerne aussi un certain nombre d'autres pays. Il y a peut-être des solutions systémiques qui peuvent être générées, mais ce n'est pas notre travail. On est là simplement pour stimuler, faire des propositions.

Et enfin, ce petit groupe, bien entendu, m'a demandé d'indiquer sa disponibilité, comme ça a été fait là, pour apporter toute explication complémentaire aux propositions qui ont été faites ou qui seront faites. Et bien entendu, il vous remercie encore une fois et se réjouit de votre présence aujourd'hui, qui témoigne de l'attention que vous avez bien voulu porter aux personnes. Merci

Madame la Ministre répond :

Merci pour ces éléments. Comme je l'ai indiqué, ce que je propose, c'est que cette question puisse faire l'objet d'un examen attentif, que la note soit communiquée à mon cabinet, et je me chargerai de la transmettre au service de Stéphanie Rist pour qu'un échange concret soit fait pour faire un état des lieux de la situation, voir quelles sont les solutions qui puissent être posées, et qu'en tout cas, un dialogue constructif se fasse pour envisager ces solutions. Marie-Claude m'entretient sur ce sujet depuis déjà quelques temps. Il faut voir comment ce sujet peut avancer, parce que j'entends bien qu'il y a une demande forte de votre part, et elle doit, évidemment, être entendue. Je vous remercie.

Marie-Claude BLIN reprend la parole :

N'oublions pas, madame la ministre et collègue Andrieu, que ce dossier, il est tripartite. Il concerne le public, à savoir les eurocrates en retraite.

Il concerne les services centraux de la Commission européenne, dont l'un des directeurs est présent dans la salle aujourd'hui, et il concerne la section française. Donc c'est un travail à mener avec les autorités françaises et qui doit être conduit main dans la main entre ces différents acteurs, lesquels sont absolument, d'une certaine façon, inséparables. Il faut absolument qu'on trouve une solution, mais main dans la main avec ces trois familles d'acteurs.

René GUTH

Je voudrais profiter de votre présence, Madame la Ministre, pour passer un message très simple, pragmatique. Vous avez initié une grande réforme, la fusion des maisons et autres. Il va se poser le problème de l'accessibilité de tous les résidents en France à ces services, et nous revenons donc à notre problème de reconnaissance du régime commun d'assurance maladie.

Le message à faire passer maintenant, puisque vous êtes en période de conception de la réforme, donc en amont, est de dire à vos équipes, s'il vous plaît, que la clé d'entrée ne soit pas uniquement la carte Vitale ou le numéro de sécurité sociale, car il y a d'autres assurés sociaux en France. Parce que ça nous évitera de devoir courir, comme lors du Covid, pour trouver un code fictif afin que nous puissions être vaccinés.

Cette fois-ci, on peut faire du préventif. Oui, merci, Madame la Ministre.

Moi, je voudrais revenir à votre sujet de prédilection, l'autonomie.

Il y a eu beaucoup de critiques récentes sur les EHPAD. Est-ce que votre sentiment, c'est que les choses ont déjà été un peu améliorées, ou qu'elles vont s'améliorer sur le plan de la prise en charge de toutes les personnes ? Et ça nous concerne tous ici, parce qu'un jour ou l'autre, pour nous-mêmes ou pour nos conjoints ou parents, on est amené à choisir des EHPAD, ce qui n'est pas facile, parce qu'on craint toujours que ce ne soient pas des bons établissements.

Madame la Ministre répond :

Merci pour cette question sur les EHPAD.

Depuis que j'ai été nommée le 26 février, j'ai déjà fait sept déplacements sur le territoire, et à chaque fois, j'ai voulu visiter des établissements. Et à chaque fois, on voit que les établissements ont déjà commencé cette mue de façon plus ou moins avancée, avec des moyens plus ou moins importants. Vous savez, c'est le secteur privé, le secteur public, le secteur associatif.

En tout cas, cette volonté de changer est là. Ça ne remet pas en cause d'ailleurs, il faut le dire à chaque fois, le travail des professionnels qui sont dans ces établissements et qui sont parfaitement engagés, professionnels, et qui font vraiment de leur mieux. Mais quand vous vous interrogez une salle, on a des chiffres qui sont de 3 à 5 % des Français qui veulent aller en établissement.

Donc il y a bien une difficulté. Alors même que ces établissements, aujourd'hui, on sait qu'ils seront certainement un point de passage pour beaucoup d'entre nous. C'est pour ça que ce changement de regard sur l'établissement, il faut l'accompagner.

Et c'est le secteur avec lequel j'avais travaillé qui a dit que, si on ne change pas notre nom, on ne changera pas le regard qu'on aura sur nous. Et ces maisons France Autonomie, ça revient à l'idée, je vous le disais tout à l'heure, de « maisons » qui me semble extrêmement importante. Ce sont aussi des retours de situations très concrètes. Je donne un exemple ; c'était quand j'étais encore députée. J'étais allée dans un établissement où le directeur venait le matin rencontrer une dame qui était dans le hall, qui n'était pas dans un service protégé, qui était une habitante des lieux, et qui demandait l'autorisation de sortir.

En tant que directeur, c'était quand même assez étonnant, mais je n'avais pas imaginé que les personnes qui habitaient dans cet établissement se sentent en prison. Alors même qu'il n'y a aucun élément du règlement qui avait été présenté à cette personne. Donc il y a bien des messages qui ne passent pas, parce que l'image qui est donnée de cet établissement ne fonctionne pas.

Il y a aussi un rappel à faire de toute façon au manager et au directeur d'établissement de ce qu'est un établissement qui doit accueillir.

Et puis aussi, c'est sur l'accompagnement des personnes qui sont dans ces maisons. Je vous disais le mot « autonomie ». Effectivement, là aussi, il y a un travail à faire.

Il y a aujourd'hui des méthodes qui se développent dans les établissements, de formation aussi des professionnels, et ils en demandent. Leur demande, c'est comment est-ce qu'on accompagne la personne, puisqu'on fait à la place de la personne.

Hier, j'étais dans un établissement, notamment pour le phénomène de forte chaleur qu'on connaît.

Ils m'ont remis un document et la priorité numéro un, c'était comment on conserve l'autonomie des personnes qu'on accompagne. J'étais dans un secteur protégé avec des personnes Alzheimer qui avaient des difficultés cognitives. Mais ils me disaient notamment qu'une personne qui sait se laver le visage toute seule, on la laisse faire.

Pourquoi ? Parce que c'est une façon pour la personne de conserver sa capacité à faire, sa dignité. Et c'est aussi une valorisation de la professionnelle qui est là pour accompagner, plutôt qu'une logique de faire à la place. Donc il y a ça, et puis comme je vous le disais, il y a aussi toute la transformation du bâti.

Ne pas faire des hôpitaux, mais des lieux qui donnent envie d'y être, et ce n'est pas forcément pour des coûts extrêmement importants.

C'est aussi l'accueil de services extérieurs, je vous le disais, avec des crèches. C'est aussi des habitats partagés, des tiers-lieux.

En fait, il y a vraiment plein d'initiatives. Vous avez même un établissement, par exemple, qui a mis des chambres d'étudiants dans son établissement, ce qui permet aux étudiants d'avoir finalement des lieux de vie pas chers, et de rendre un service au moment du midi ou du soir, en tout cas pour accompagner les personnes. En fait, c'est une multitude d'initiatives.

L'objectif, et c'est bien qu'on en reparle, ce n'est pas de labelliser, c'est-à-dire qu'il ne va pas s'agir de créer un cahier des charges que les établissements vont avoir à cocher pour devenir des maisons France Autonomie. Il ne s'agit surtout pas demain d'avoir, d'un côté les EHPAD et, de l'autre côté les maisons France Autonomie. Tous les établissements vont devenir des maisons France Autonomie, avec effectivement un partage d'expériences, avec certainement une liste de possibilités données à chacun des établissements, qui devront s'engager dans une démarche, celle de devenir ces maisons France Autonomie avec ces services.

Je vous parlais tout à l'heure de ces salles de fraîcheur. L'idée est aussi d'avoir des lieux d'accueil, des chambres d'accueil temporaires qui permettent aussi un répit. On parlait des répits pour les aidants et d'aider les aidants. C'est aussi la possibilité en accueil de jour, donc à la journée, ou en accueil court de quelques jours, que la personne qui est aidée puisse rester quelques jours, permettant ainsi à l'aidant d'avoir une activité personnelle.

Donc vous voyez, la réponse à la question, c'était oui, elles sont déjà en train de se transformer, puisqu'on le voit sur le territoire et que c'est une volonté affichée. Et oui, il faut accompagner ce changement de nom.

Et puis il va y avoir des moyens. On a un fonds qualité aujourd'hui, donc on a aussi des moyens financiers qu'on doit donner à ces établissements. Parce que, pour terminer, on vous le dit souvent, et c'est vrai, ces établissements, pour beaucoup, sont dans une situation financière complexe.

On est en train de travailler sur une fusion des sections soins et dépendance avec le conseil départemental, mais ça c'est une question financière. C'est aussi parce que vous avez souvent des établissements qui n'ont pas un taux d'occupation suffisant. Et on sait que ces établissements fonctionnent s'ils ont un taux d'occupation à 97-98 %.

Or, beaucoup sont à 85 %. Par exemple, en Isère, je prends l'exemple de mon département, j'étais la semaine dernière avec le président : il a 85 % d'occupation. Avec 85 % d'occupation, vous aurez beau faire tout ce que vous souhaitez, ça n'est pas financièrement viable.

Il faut apporter du soutien financier, mais il faut aussi que le travail se fasse du côté des établissements pour qu'on ait à la fois, comme je le disais tout à l'heure en conclusion, envie d'y vivre et pour penser à nos professionnels. Ce sont aussi des lieux pour les professionnels ; on parlait tout à l'heure d'attractivité ou de valorisation de ces métiers. Il y a un rapport aux personnes qui est parfois très compliqué.

Et vous le savez aussi, ce sont des personnes aujourd'hui qui arrivent beaucoup plus tard, en moyenne entre 80-85 ans, souvent suite à une chute, avec une hospitalisation et un non-retour à domicile, avec une acceptation très faible du fait d'être dans un établissement.

C'est donc un travail qu'on fait vraiment en commun avec les professionnels, avec les dirigeants de ces établissements, avec tous les secteurs, parce qu'une fois encore, on a besoin de tous ces secteurs pour faire face. On verra s'il faut créer des places en EHPAD. Mais à ce moment-là, sur quel territoire ? Comme je vous le disais, on a déjà un problème d'occupation, en faisant attention, même s'il faut anticiper.

Comme je vous le disais tout à l'heure, on a une courbe démographique qui est vraiment très forte. Parallèlement à ça, comment on crée une offre suffisante en termes d'habitat partagé, qui est une autre solution pour des personnes qui ne souhaitent plus rester à domicile et qui, notamment pour lutter contre l'isolement social ou pour être sécurisées, souhaitent aller dans des habitats partagés. Aujourd'hui, vous avez vraiment une diversité qui commence à être très forte, avec des lieux franchement très agréables à vivre, avec la possibilité d'avoir des activités la journée si on le souhaite.

Comme je disais tout à l'heure, c'est vraiment être chez soi avec les autres.

Voilà quelques éléments de réponse. Une fois encore tout ça, ça se discute avec le secteur.

Le risque d'un label ou d'un cahier des charges, c'est qu'on en arrive à deux types d'établissements. Et ça, je pense que ce serait une erreur. Donc moi je préférerais qu'on

donne un temps et une date à laquelle tous les établissements deviendront des maisons France Autonomie, avec effectivement une série d'actions à mener, mais avec un calendrier que chaque établissement fera.

On ne peut pas donner les mêmes obligations aux établissements qui sont de petite taille, de très grande taille, qui ont déjà commencé leur mue. Mais à chaque fois, cela s'accompagne aussi de la qualité de vie des professionnels au travail. On a des établissements qui sont déjà allés très loin.

Hier, on a lancé un numéro de téléphone, le 31-33, sur la lutte contre les maltraitances pour les adultes vulnérables, notamment dans nos établissements. Il faut donc travailler sur la bientraitance. Comment est-ce qu'on accompagne nos professionnels sur la bientraitance, sur la qualité de vie au travail, sur l'outillage, etc.

Donc ça, on va vraiment le préparer. C'est pour la conférence nationale de l'autonomie. Moi, j'imagine davantage un ensemble d'actions et de possibilités dans lesquelles chacun pourra piocher pour, effectivement, demain, pouvoir coller à ce nouveau qualificatif, cette nouvelle appellation qui, de toute façon, sera d'actualité dans les prochaines semaines ou prochains mois.

Question

Dans le champ d'action de votre ministère, est-ce que vous vous occupez aussi des mesures de protection juridique ? Parce qu'en tant que bénévole, parfois, on est en contact avec des mandataires de justice, des tuteurs, et certains des aidants proches sont parfois obligés de passer par ces procédures qui peuvent être longues et complexes.

Madame la Ministre répond :

C'est dans mon champ de compétences, puisque moi, c'est à la fois l'autonomie, les personnes en situation de handicap, et effectivement, la protection juridique, donc tous les différents mandats, tutelle, curatelle, et on est même à travailler sur la citoyenneté de ces personnes qui, vous le savez, aujourd'hui peuvent voter.

Il y a donc tout un travail qui est fait, de manière générale, sur la citoyenneté et sur l'accompagnement, lorsque c'est un tuteur légal, ou bien la famille, qu'on doit aussi beaucoup mieux accompagner. Donc oui, c'est aussi dans le champ de mon ministère.

Je crois que maintenant, il faut que j'y aille, parce que je vais être en retard au Sénat.

Merci beaucoup, en tout cas, et bonne Assemblée générale.